

Allan McNab ; voici ce que dit à ce sujet le *British Canadian* de Toronto : « la raison de la résignation de sir Allan McNab est qu'on lui avait promis expressément la nomination du col. K. Cameron, comme son député ; et qu'au lieu de ce monsieur ce fut celle de M. McDonald ; quand la lettre lui annonçant cela parvint à Hamilton, il fut si indigné que sans sortir du bureau de poste, il adressa au gouverneur sa résignation. Sir Allan McNab part pour l'Angleterre par le steamer du 16, pour les affaires du Western Railroad. *Idem.* »

—On vient de découvrir en Haut-Canada une bande de voleurs qui depuis plusieurs années font la terreur des habitants de la province. Leurs ramifications s'étendent même aux États-Unis. Il paraît qu'ils sont très nombreux, et la plupart dans une honnête aisance. Nous donnerons les détails dans un prochain numéro. *Idem.*

Secours aux incendiés de Terre-neuve.—Nous donnons plus bas le compte-rendu de l'assemblée qui s'est tenue samedi à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le maire de Québec, pour organiser une souscription générale en faveur des incendiés de Saint-Jean de Terre-neuve. Les collecteurs nommés pour les différents quartiers de la ville et des faubourgs commencent aujourd'hui leurs tournées, et nous ne doutons pas que les citoyens, malgré les malheurs qui présentent encore sur eux, ne les accueillent de manière à venger Québec des insolentes diatribes de la presse anglaise de Montréal.

MM. les marchands, sans attendre la tenue de cette assemblée, qui par suite d'une irrégularité dans sa convocation avait été ajournée de jeudi à samedi, s'étaient déjà réunis et avaient ouvert entre eux une souscription dont le produit s'élevait samedi à £870, et a dû s'augmenter depuis. On nous dit que sur cette somme il va être remis immédiatement £500 aux autorités de Saint-Jean, et que le reste sera converti en provisions et autres effets qui seront expédiés le plutôt possible.

On verra aussi par le compte-rendu de l'assemblée qui s'est tenue hier à Saint-Roch, que les incendiés de cette paroisse ont exprimé le vœu que le comité général de secours remit à leurs frères en malheur de Saint-Jean les £600 qu'il a reçus de cette ville, et y ajoutât £1000 à même les fonds qu'il a encore entre les mains. Ce vœu sera sans doute ratifié par les incendiés des quartiers Saint-Pierre et Saint-Jean. Ces deux sommes, jointes aux £870 mentionnées plus haut, forment déjà celle de £2460. Nos incendiés contribueront aussi à la souscription générale ou en feront une particulière entre eux, chacun selon ses moyens. *Canadien.*

FRANCE.

On rapporte, depuis l'ouverture des débats, un trait de Lecomte qui, seul, suffirait pour peindre son caractère. En comparaisant devant la Cour calme, résolu et respectueux, comme on l'a vu, une seule chose le préoccupait vivement, c'était sa mise, qui ne lui paraissait digne ni de ses juges, ni de lui-même. En regardant sa redingote, il s'inquiétait pour ainsi dire de la voir si usée et si délabrée ; il y avait, dans toute son attitude, une anxiété visible. « Oserai-je ainsi paraître devant la Cour ? » disait-il ; puis, après quelques instans de silence, il ajoutait : « Qu'on me tue, mais qu'on ne m'humilie pas ! »

—La sœur de Lecomte, qui lui est fort attachée, ne voudrait pas que son frère eût un avocat nommé d'office ; elle fait en ce moment des démarches pour lui procurer un défenseur assez célèbre au palais, dans la persuasion que les intérêts de Lecomte seront moins compromis que dans d'autres mains. Elle ne s'explique pas l'attentat dont son frère s'est rendu coupable, ne l'ayant jamais entendu se plaindre d'aucun membre de la famille royale : elle ne cache pas du reste, qu'il lui parlait très-peu. *Presse.*

—On lit dans la *Patrie* :

L'auteur de l'attentat de Fontainebleau, Lecomte, a subi sa peine ce matin lundi, à cinq heures et demi, à la barrière Saint-Jacques, lieu habituel des exécutions capitales.

Lecomte avait été prévenu le matin seulement. M. l'abbé Grivel s'est rendu auprès de lui pour lui donner les dernières consolations de la religion. Lecomte a montré beaucoup de fermeté. Cependant, à la nouvelle du rejet de sa demande en grâce, et en apprenant que l'heure de sa mort était venue, Lecomte a éprouvé une commotion nerveuse qu'il s'est efforcé de réprimer.

« Pendant la fatale toilette il est resté pieusement résigné. »

« Conformément à l'arrêt qui l'a condamné à la peine des parricides, Lecomte a été vêtu d'une longue chemise blanche ; un voile noir a été placé sur sa tête. Son pantalon de couleur grise tenait à sa ceinture par un mouchoir lié aux reins. »

« Le funèbre cortège s'est mis en marche pour le lieu du supplice. Le condamné étoit placé dans une voiture cellulaire ; il avait auprès de lui M. l'abbé Grivel, dont il écoutait religieusement les saintes paroles. La voiture étoit précédée d'un piquet de gendarmerie du département de la Seine, et suivie d'un fort détachement de la garde municipale à cheval. »

« Dès quatre heures et demi, toutes les issues aboutissant au jardin du Luxembourg et à la rue d'Enfer, à partir de la rue des Deux Églises, étoient gardées et fermées par de la troupe en armes. L'échafaud étoit entouré d'un bataillon de la garde municipale à pied et de forts piquets de la garde municipale à cheval. Un nombre considérable de sergents de ville entourait aussi l'échafaud. »

« Lecomte est descendu de la voiture avec une fermeté toute stoïque. Il étoit nu-pieds. Il s'est agenouillé et est resté quelques instans dans cette posture : il paraissait prier. Il s'est relevé et a gravi les degrés de l'écha-

faud. En ce moment terrible, son courage a paru un peu faiblir ; mais l'organisation forte de cet homme dominait encore son impression secrète. Assurément il a voulu qu'on dit qu'il mourait sans peur. Son caractère,—ce caractère qui l'a conduit au crime et qu'il a montré aux débats,—ne l'a point abandonné jusqu'à l'instant suprême. »

« Arrivé sur l'échafaud, Lecomte s'est placé en face des spectateurs, tournant le dos au fatal couperet. Il est resté ainsi pendant la lecture du jugement ; cette lecture a duré deux ou trois minutes. Pendant que cette lecture se faisait, l'abbé Grivel a dit quelques mots à l'oreille du patient ; puis, la formalité légale remplie, le respectable ecclésiastique a présenté à Lecomte le Christ, qu'il a embrassé à plusieurs reprises avec un sentiment vivement religieux. Il a embrassé ensuite avec attendrissement son confesseur et s'est livré aux exécuteurs. Les exécuteurs l'ont retourné, lui ont enlevé sa chemise blanche et son voile, et l'ont lié à la bascule. Un instant après, la justice des hommes étoit satisfaite. »

« Quoique l'exécution eût été tenue secrète, plus de quatre mille personnes y assistaient. » *Univers.*

RUSSIE.

—Plusieurs journaux annoncent que l'empereur de Russie va rendre, s'il ne l'a déjà fait, un ukase qui émancipe tous les paysans de l'ancien royaume de Pologne. Le *Courrier français* accueille cette nouvelle avec des doutes que nous partageons :

« Un bruit fort étrange a couru en Allemagne, c'est que l'empereur de Russie alloit émanciper tous les paysans de l'ancien royaume de Pologne. Croire que le Czar, qui vient de rendre un ukase pour défendre à ses sujets de changer de rite religieux sous peine de prison, d'amende, et de confiscation de tous les droits civils ; croire que ce même Czar veuille sérieusement abolir le servage qui seul rattache à l'autocratie la noblesse russe, ce serait une vraie folie ! Un tel bruit doit donc couvrir quelque nouvelle abomination qu'on prépare. » *Univers.*

CHINE.

—Nous lisons dans un journal anglais l'anecdote suivante, qui est assez curieuse.

« Un jour, le vieux Kien-Long, empereur de la Chine, demandait à Georges Stanton comment on payait les médecins en Angleterre. Quand il eut compris le système : « Peut-il y avoir, s'écria Kien-Long, un seul Anglais en bonne santé ? Je vais vous dire comment je me conduis avec mes médecins. J'en ai quatre, auxquels le soin de ma santé est confié. On leur donne une certaine somme toutes les semaines ; mais dès que je suis malade, ce salaire leur est retenu jusqu'à ce que je sois bien. Je n'ai pas besoin de vous dire que mes maladies ne sont pas longues. » *Univers.*

—Le roi et la reine des Belges sont arrivés avant-hier à Paris avec leur suite par le chemin de fer du Nord. Partis le matin de Bruxelles à dix heures, ils sont entrés dans la gare de Paris à neuf heures du soir.

LA ROSE DES CHAMPS

Imitation de Burns

Fleur modeste et marquée de pourpre, tu n'as rencontré dans une heure fatale : il faut que j'écrase dans la terre mouvante ta tige légère. T'épargner n'est pas en mon pouvoir, joli diamant de nos guerets.

Hélas ton ennemie n'est pas ta douce voisine, la joyeuse alouette, compagne aimable, qui te courbe dans la rosée, lorsqu'elle t'effleure de son sein tacheté, lorsqu'elle s'élançe vers les cieux, charmée de saluer l'Orient qui se colore.

Le Nord a accueilli par son haleine mordante et glacée ta hâtive naissance : cependant tu te montres gaïement au milieu de la tempête, élevant à peine au-dessus de la terre ta tige délicate.

Les fleurs de luxe trouvent dans nos jardins l'appui des charmilles ; mais toi le hasard te donne l'abri d'une motte de terre ou d'une pierre, et tu charmes le chaume inaperçue et seule.

Rêvée de ton manteau de pourpre, tu lèves timidement la tête dans ton humble parure ; le soc bouleverse ta couche, et te voilà renversée.

Tel est souvent le sort réservé à la vertu luttant contre l'indigence et le malheur. *BIBLIOPHILES.*

PHARMACIE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis.

MARCELLIN COTÉ ET CIE., ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils ont ouvert une PHARMACIE et un MAGASIN de DROGUES au coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, (directement vis-à-vis l'Hôtel Donegan,) où ils offrent à ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage, un assortiment général de

DROGUES, PRÉPARATIONS CHIMIQUES,

MÉDECINES PATENTÉES,

PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE,

ETC., ETC., ETC.

M. Côté et Cie., ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont constamment en main un assortiment étendu de Boîtes de Médecines Homœopathiques, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTEIN, Praticien Homœopathe, Montréal.—AUSSE.—Une quantité de célèbres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES de SHERWOOD.

Le Dr. Côté a son bureau voisin de la Pharmacie où il a l'intention d'exercer sa profession.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine. Montréal, 10 Juillet 1846.